



Se faire accuser à tort par son voisin

Par **bleuoutremer**, le **10/07/2009** à **21:53**

Bonjour,
Quel terme employer pour qualifier des actes d'accusations fausses (du style menace agression dans escalier et agression verbale) qu'il nous accuse à son encontre), de dérangement, sentiment de harcèlement, de la part de notre voisin de palier, propriétaire, et nous qui sommes locataire.
Il fait tout pour nous nuire et a eu recours aux gendarmes à qui il porte ses fausses accusations et se sert du syndic lors d'un problème de place de parking, là aussi nous avons été accusés à tort.
Notre propriétaire a eu aussi à subir des dérangements du style rien voir sur le palier même pas une plante.
Que faire et les gendarmes refusent notre plainte car pas de motif pour eux ?
Nous n'avons pu faire qu'une main courante à la police.
Nous sommes harcelés et accusés, chargés à tort et cela fait deux ans que ça dure, nous nous laissons faire.
Dans l'attente de votre réponse.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/07/2009** à **23:20**

Sans preuve ni témoignage, il vous sera difficile d'intenter une action.
Peut-être devriez vous essayer de voir un conciliateur, dans le style de ce qui se passe dans l'émission "sans aucun doute" ...!

Par **bleuoutremer**, le **10/07/2009** à **23:41**

bien il a reconnu devant le président du syndic d'avoir demander retirer mes cartons
aussi ma propriétaire peut témoigner de ce même comportement par le passé a son égard
Nous

avons des photos ou sa compagne a son véhicule collé contre le notre alors qu'au début elle nous avait dérangé disant que c'est nous. Aussi des photos de leur véhicules et ceux des autres propriétaires qui se garaient et ce gars à ce jour à la place vide (appt vide) pour lequel le voisin plaignait nous accusait et qui ne leur appartient pas. D'ailleurs nous avons gardé le courrier du syndic à ce sujet et ses accusations d'avoir cinq voitures (faux) qui nous été rapporté par leur président du syndic qui pourra en témoigner en son intérêt.

QUESTION

Cela peut t-il suffire photos datées et les témoins (président syndic a qui il portait les plaintes et propriétaire qui a subi mais aussi les gendarmes pour ses accusations)

Par **bleuoutremer**, le **13/07/2009** à **05:13**

puis je employer le terme de dénonciation calomnieuse aussi dénonciation de délit imaginaire ou dénonciation téméraire. Si je ne peux me servir de ses accusations dans sa main courante car je peux me retourner contre lui et le syndic pour le courrier envoyé. En plus j'ai les photos des véhicules occupant les places.

Par **Visiteur**, le **18/07/2009** à **18:51**

Je pense que la meilleure solution est de le laisser se garer sur une place ne lui appartenant pas!, à ses risques et périls si le propriétaire de la dite place se plaint.. Finalement, c'est lui le fautif non ? pas vous !

Par **bleuoutremer**, le **18/07/2009** à **19:02**

OK merci. Par contre mon avocat m'a conseillé d'écrire à mon bailleur afin d'avoir des traces écrites que je lui signale le trouble de voisinage que nous subissons et. C'est au bailleur de faire valoir ses droits vis à vis de moi son locataire afin de jouir paisiblement du bien. Et prochaine fois qu'il appelle les gendarmes de montrer ses courriers avisant ses comportements

Par **t une insinuation en just**, le **16/12/2012** à **20:04**

bonjour, mes voisins m'accusent de trouble de voisinage d'insulte et de racisme alors que c'est faux. Je vis en couple avec 3 enfants 12, 11, 6 ans. Ils sont grands mais ça dure depuis 10 ans. Le pire c'est que mes enfants commencent à se sentir mal chez nous et pas à l'aise. Je ne sais pas quoi faire pour me défendre. Je risque une expulsion par OPHLM.

Par **Dèdè84**, le **07/12/2014** à **17:18**

Bonjour,rnmoi c'est pire que ça encore nous avons une voisine qui est en avis d'expulsion (d'après notre propriétaire), car moi et les autres locataires nous sommes plaints de ses nuisances (agressions, insultes, bières renverser par terre dans le hall, dérangements a des heures pas possibles... bref la totale), elle a même été jusqu'à me frapper quand elle a appris (par le propriétaire) que je l'avait dénoncer. Et maintenant, elle me harcèle avec son compagnon en m'accusant de leur couper l'eau dans leur cour, de pas leur tenir la porte quand ils rentrent et donc de tenter de leur la mettre dans la g***** comme ils disent. Nous vivons un vrai cauchemar depuis 1an, j'ai essayer de voir avec la police mais ils ne font rien pour nous aider. Savez vous à quoi je peut avoir recours et surtout à qui m'adresser, car mon propriétaire ne fait rien non plus et j'ai appris il y'a quelques jours que celui ci veut récupérer mon logement pour faire les bureaux de son agence... Je sait plus quoi faire ni à qui m'adresser, besoin d'aide et de conseils SVPrnCordialement

Par **chopin57**, le **22/12/2015** à **19:10**

Bonjour,rnrnCela fait depuis juin que nous subissons ma mère et moi le harcèlement de nos voisin du dessus. Nous avons été victime d une agression... Plaintes à la gendarmerie, visite chez le médecin légiste, contacté la propriétaire. Celle-ci ne bouge pas, au contraire c'est elle qui se sent harcelée de notre part. Elle nous dit à chaque fois qu'il faut aller voir la gendarmerie, ou qu'elle ne peut rien faire. Ma maman est âgée de 73 ans et moi je travaille toute la journée. Lors de notre emménagement, elle nous a dit que s'il y avait un problème avec le voisin, nous devions le lui dire car celui-ci n est pas locataire du logement ni déclaré mais sa compagne, oui. Nous n'en pouvons plus des insultes, ne pas pouvoir regarder par la fenêtre et j en passe.rnrnMerci de me dire que faire vis a vis des voisins et du propriétaire ?

Par **colby31**, le **15/01/2016** à **18:11**

Bonjour !!Je suis propriétaire ,6 de mes voisins ont fait une pétition en disant avoir entendu du bruit venant de chez moi et avoir entendu un individu descendre les escaliers en courant et cassé la vitre de la porte d entrée , j' ai questionnait ses personnes tous disent qu ils n ont rien vu simplement entendu du bruit et une personne descendre les escaliers et supposaient que ça venait de chez moi ,le syndic m a envoyé la facture de réparation sur le simple témoignage ,je ne veux pas payer pour une dégradation donc je ne suis pas responsable et sans aucune preuve que dois je faire cordialement

Par **morobar**, le **15/01/2016** à **18:44**

Bonjour,rnRetourner la facture au syndic en lui demandant de se référer au code civil art.1315 que je vous laisse le soin de rechercher, il est bon de le connaître.

Par **colby31**, le **18/01/2016** à **18:13**

Bonjour merci ,j' ai payé mes charges en déduisant la facture de la porte ,je leur ai dis il me faut un témoignage des voisins qui ont vu lâ personne sortir de chez moi donc il n y en a pas juste ils ont entendu du bruit ,le syndic m'a dit il faut que les voisins retirent l' accusation ,sinon la facture reviendra toujours dans mes charges .comment faire pour que les voisins rectifient leurs témoignages ,ils ont entendus !!!!!mais n' ont pas vus la personne qui a dégradé la porte d entrée .

Par **morobar**, le **18/01/2016** à **19:40**

Bonsoir,
Ce n'est pas votre problème.
Si le syndic veut poursuivre en recouvrement, il doit fonder sa réclamation et produire les attestations écrites et conformes à l'article 202 du code de procédure civile.
C'est ce qu'il faut lui répondre, vous ne pouvez pas contester la teneur des témoignages si vous n'en avez pas une copie.

Par **kAlyONE**, le **22/05/2016** à **20:11**

Bonjour, j'ai une question.
je suis locataire dans un immeuble, je vie seul avec mon chien mais la mon propriétaire et donc le syndic me dis qu'un voisin se plain de mon chien (soit disant il aboierait toute la nuit (ceci et faux bien entendu, j'ai mon chien depuis 4 ans et jamais cela n'ai arrivé bref) et la semaine d'après nouvelle lettre comme quoi mon chien causerais des odeurs nauséabonde persistante encore une fois c totalement faux ! il n'y a aucun odeur dans le hall d'immeuble sauf une odeur d'humanité persistante et je parle même pas de la crasse qui s'accumule du au ménage non fait alors que l'on paye dans les charges un mec pour nettoyer.
Donc j'ai parler avec mon propriétaire qui lui même me dit que il n'a jamais remarqué des problèmes dans ce genre autant chez moi que dans l'immeuble.
Alors je voudrais savoir qu'elle recours je pourrais avoir? Car la on parle de dénonciation calomnieuse, simplement un mec qui n'aime pas les chiens et qui veut me voir partir.

Par **morobar**, le **23/05/2016** à **08:41**

Bjr,
La dénonciation calomnieuse est un délit et ressort donc du domaine pénal.
Il faut alors porter plainte ou décrire vos accusations au procureur de la république par simple lettre.

Par **Jules 01**, le **10/12/2016** à **10:59**

Bonjour,
Le syndic veut me faire payer.....
Je vous remercie.....
En attente d'une nouvelle file de discussion.

Par **corayy**, le **26/03/2017** à **03:12**

Bonjour, la locataire d'en haut femme vivant seule ne faisant rien la journée ennuyant; la nuit m'accuse de bruits imaginaires;; quand je vais aux toilettes la nuit c'est le genre à me surveiller et ouvrir sa fenêtre en pleine nuit voir ce que je fais puisqu'elle ne dort pas étant insomniaque; elle cherche donc au moindre bruit d'une chasse d'eau à accuser les autres de son malheur; cela ne peut plus durer; elle a envoyé une lettre au syndic qui m'a envoyé 2 lettres avec une dans laquelle le syndic me dit que si cela continue le bail sera résilié; ils n'ont pas fait d'enquête juste sur simple accusation de cette dame; que puis-je faire quand le syndic nous menace de nous expulser sur des diffamations d'une voisine; cordialement

Par **Zazou2005**, le **09/08/2017 à 23:30**

Bonjour, Je suis locataire et ma voisine du dessus m'accuse de faire trop de bruit même la journée j'ai 2 enfants de 3 et 6 ans sachant qu'elle travaille chez notre bailleur, un jour elle m'a envoyé un de ces collègues de travail qui s'est présenté comme un responsable et m'a dit de faire attention et qu'il avait reçu des coups de téléphone de mes voisins qui se plaignent du bruit et que la police peut intervenir et me mettre des pv. J'ai fait le tour de mes voisins appartement personnes s'est plaignent. le jour où j'ai emménagé elle m'avait prévenu qu'elle travailler chez le bailleur. A-t-elle le droit de m'envoyer ses collègues ?? Que dois-je faire? Faut-il envoyer un courrier au bailleur? Merci pour vos réponses!

Par **Alexandru**, le **16/11/2017 à 16:21**

Bonjour, J'ai un problème bizarre. J'habite au 5e et ma voisine est au 6ème, nous sommes dans une copropriété. Depuis 2 semaines, elle n'arrête pas de m'accuser à tort comme que je mets je ne sais quel produit chez moi et que les odeurs la réveille la nuit alors que c'est complètement faux. Elle a sa chambre juste au dessus de la chambre de mes enfants. Que faire pour prouver que c'est faux et, en même temps, je voulais porter plainte contre elle car elle m'accuse à tort ? Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/11/2017 à 16:34**

Bonjour, Vous, vous n'avez rien à faire, c'est à votre voisine d'apporter les preuves de ce qu'elle avance, c'est à elle de faire une procédure contre vous et, compte tenu de ce que vous nous racontez, le Procureur va bien rire de cette voisine, il n'aura pas de mal à classer sans suite cette plainte ainsi, vous, vous pourrez vous retourner, si vous le souhaitez, contre votre voisine pour accusations mensongères et demander des dommages-intérêts.

Par **Alexandru**, le **16/11/2017 à 18:19**

Je vous remercie infiniment pour votre réponse

Par **Nessamayssa**, le **29/04/2019** à **12:44**

Bonjour j'habite dans une copropriété depuis bientôt 3 ans au début sa allait puis depuis plusieurs mois mes voisin qui se trouve être le syndic m'accuse de ne pas trier les poubelles que mes enfant et moi fessont du bruit jour et nuit que l'un de mes garçon aurait casser le portail d'entrée en donnant sois disant un coup d'épaule ou de coup de pied il as demander a mon propriétaire de rédiger des lettre ou il me stipule que je dois faire respecter les règles de politesse et de courtoisie a mes enfants et me menace de m'être un terme au bail je tien a précisé que je vis dans un viel immeuble et que tout se qu'il passe dans le couloir ou chez mes voisins on entend

Par **amajuris**, le **29/04/2019** à **15:49**

bonjour,rnreconnaissez-vous les faits rapportés par votre syndic ?rnvotre bailleur est effectivement responsable du comportement de son bailleur.rnsalutations

Par **morobar**, le **30/04/2019** à **11:16**

Bonjour,rnIl serait étonnant que le syndic habite dans l'immeuble.rnJe soupçonne une confusion des rôles.

Par **Tootyto**, le **05/07/2019** à **23:15**

Bonjour,rnrnJ'aimerais avoir des conseils sur ce que je dois faire.rnrnMa voisine du dessous a envoyé un email à ma proprio et le syndic (les voisins majoritairement tous proprio), lui demandant combien de temps nous allons encore rester. Car soit disant mon fils prendrait la maison pour un trampoline géant, l'accusant de crier et d'hurler toute la journée. Empêchant ces enfants de dormir avant 22h, mais aussi qu'elle ne peut pas se reposer la journée. Elle dit que c'est comme ça depuis le début , c'est à dire Aout dernier, mais je ne suis rentrée dans l'appart qu'en Octobre et mon fils et chez une nounou la journée. Depuis hier, j'ai la boule à ventre car c'est faux et j'ai peur que mon bail ne soit pas renouvelé. Certes mon enfant à 2 ans et demi et peut faire du bruit mais pas dans la proportion qu'elle indiquait dans son email...Je l'ai su car ma proprio m' a transféré le mail, et je ne veux pas rester sans agir!

Par **Audrey60**, le **20/06/2021** à **08:43**

Bonjour j ai fait une soirée belote avec des amis chez mon voisin. Le lendemain il m accusé d avoir voler 200€ dans sa sacoche hors la sacoche été dans la chambre et moi je n et pas bouger de la cuisine j'ai des témoin qui peuve. Témoigner le problème c qu'il en parle à tout les autres voisin que puis-je faire

Par **Mamiemounette**, le **08/12/2021** à **23:02**

Bonsoir
Suite à un conflit de voisinage les gendarmes sont venus car deux personnes allaient se battre
A présent n'étant pas la source du conflit j'ai été convoquée par la gendarmerie suite à un dépôt de plainte contre moi pour soupçons d'avoir rayé le véhicule de l'ami d'une voisine du fait que je sors mon chien
J'ai été malmenée par le gendarme lors de ma convocation et je n'ai jamais fait de dégâts à quiconque depuis cette convocation je ne dors plus tout ça parce que j'ai défendu une voisine durant le confinement
Je suis abasourdie par cette fausse accusation et je ne vis plus depuis
Le gendarme m'a dit qu'il ferait une enquête de voisinage mais je n'ai rien fait juste parce que du fait de me défendre je hausse le ton quand on m'agresse verbalement je suis suspectée à bientôt 63 ans
Je n'ai jamais rien fait et aujourd'hui je ne vis plus le plus c'est que ce gendarme m'a demandé si j'étais sous curatelle mais pourquoi on n'est pas normal quand on est en retraite et que l'on vit seul
Jusqu'à mes petits enfants il m'a dit plus de bruit les petits enfants
J'ai été abasourdie et je pleure depuis c'est horrible d'être accusée de suspect
Aidez moi à comprendre svp
merci beaucoup pour votre réponse